



## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 9 novembre 2020, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre une entrée charretière d'une largeur de 22,8 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 15 mètres. (DM 2020-0096)</li></ul>	226, rue Poirier
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre de déroger à l'aménagement des zones tampons telles que requises par le règlement numéro 1675 de zonage. (DM 2020-0098)</li></ul>	540, rue Dubois

Ces demandes seront soumises à une consultation écrite qui aura lieu jusqu'au **jeudi 5 novembre 2020**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel à [greffe@saint-eustache.ca](mailto:greffe@saint-eustache.ca) ou par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le jeudi 5 novembre 2020 à 16 h 30, à l'adresse suivante :**

M<sup>e</sup> Isabelle Boileau, greffière  
Ville de Saint-Eustache  
145, rue Saint-Louis  
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Fait à Saint-Eustache, ce 14<sup>e</sup> jour d'octobre 2020.

La greffière,  
Isabelle Boileau